

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1847.

Crédit supplémentaire de 200,000 francs au Budget du Département de la Guerre de l'exercice 1846 (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (²), PAR M. PIRSON.

MESSIEURS,

Dans la séance du 9 juin dernier, sur l'engagement pris par M. le Ministre de la Guerre de réaliser toutes les économies possibles, vous avez décidé qu'un crédit global de 28,000,000 de francs lui serait accordé pour l'exercice 1846.

A cette époque de l'année, la saison paraissait favorable et la récolte s'annonçait comme devant être très-abondante. L'on s'attendait généralement à une baisse dans les prix des grains et des fourrages, et l'honorable général placé à la tête du Département de la Guerre comptait recevoir pour les adjudications de pain et de fourrages du deuxième semestre 1846, des soumissions beaucoup plus avantageuses que celles qu'il avait été obligé de confirmer pour le premier semestre. Ses prévisions ne se sont pas réalisées. Le prix du froment, au lieu de baisser, comme on pouvait le supposer, ne cessa de hausser, et il en est résulté que les rations de pain, pour le deuxième semestre 1846, durent être adjudgées à un prix supérieur à celui du premier semestre, et qu'on ne put obtenir qu'une légère diminution, très en dessous des prévisions, sur le prix des rations de fourrages.

(¹) Projet de loi, n° 106.

(²) La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, BRABANT, VAN DEN STEEN, DE RENESSE, MANILIUS, DE GARCIA DE LA VEGA et PIRSON.

Ces circonstances ont paralysé tous les efforts du Ministre de la Guerre pour restreindre les dépenses de son Département aux chiffres des crédits votés par la Législature, et l'ont mis dans la nécessité de demander un crédit supplémentaire de 200,000 francs. En présence de l'impossibilité où s'est trouvé ce haut fonctionnaire de conjurer l'effet du renchérissement inattendu dans les prix des denrées alimentaires, la commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen du projet de loi accordant un crédit supplémentaire de 200,000 francs au Budget de la Guerre pour l'exercice 1846, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, son adoption.

Interpellé sur la question suivante :

Comment, avec le crédit supplémentaire de 200,000 francs, pourra-t-on couvrir le déficit de 310,000 francs dont fait mention l'exposé des motifs du projet de loi pour les articles PAIN et FOURRAGES ?

M. le Ministre de la Guerre a répondu par une note que vous trouverez annexée à ce rapport, note indiquant le détail des diminutions qu'il a été possible d'opérer sur plusieurs articles du Budget.

Le Rapporteur,

V. PIRSON.

Le Président,

V^{ie} VILAIN XIII.

NOTE.

Le Budget de la Guerre, pour 1846, a été pétitionné à la somme de . . fr.	28,010,000 »
Les amendements présentés par le Ministre pour insuffisance d'allocation, s'élevaient à	576,000 »
TOTAL. . . fr.	28,586,000 »

La loi du 14 juin 1846 accorde un crédit global, pour ledit Budget, de fr. 28,000,000 »
 Comme il a été impossible de solder toutes les dépenses de l'exercice au moyen de cette allocation, le Ministre a été forcé de demander un crédit supplémentaire de fr. 200,000 »
 Les principaux articles pour lesquels les dépenses ont dépassé les allocations, s'élèvent approximativement, savoir :

Chap. II, section 2, art. 5. — <i>Solde de la gendarmerie</i> . . fr.	107,000 »
— II, — 3, — 1. — <i>Masse de pain</i>	140,000 »
— II, — 3, — 2. — — <i>de fourrages</i>	150,000 »
Fr.	397,000 »

Tandis qu'il a été possible au Ministre de réaliser sur d'autres articles les économies approximatives ci-après :

Chap. II, sect. 1, art. 1. — <i>Solde de l'état-major</i> . fr.	38,000
— II, — 1, — 2. — <i>État-major des places</i> .	9,000
— II, — 1, — 3. — <i>Service de l'intendance</i> . .	6,000
— II, — 1, — 4. — — <i>de santé</i>	68,000
— II, — 3, — 3. — <i>Masse d'entret^m du harnachem^{nt}, traitement et ferr. des chevaux</i> .	10,000
— II, — 3, — 6. — <i>Casernem^t des hommes</i> . .	8,000
— II, — 3, — 10. — <i>Chauff., etc., des corps-de-garde</i>	8,000
— II, — 3, — 11. — <i>Vivres de camp^e, logement et nourriture</i> .	10,000
— IV, — » — 2. — <i>Solde et pain des malades</i>	50,000
— IV, — » — 3. — <i>Loyer des bdtiments</i> . .	10,000
	197,000 »

Partant, somme égale au crédit supplémentaire . . . fr. 200,000 »